

DÉPARTEMENT  
**DU NORD**

ARRONDISSEMENT  
**DE DUNKERQUE**

COMMUNE  
**DE MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION  
11 septembre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 28

OBJET :

**05. ÉCOLE NOTRE  
DAME. DÉSIGNATION  
D'UN REPRÉSENTANT  
DU CONSEIL  
MUNICIPAL À L'OGEC.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le 01-10-2020

ID : 059-215904004-20200918-28092020D057AK-DE\*



L'an deux mil-vingt, le dix-huit SEPTEMBRE à dix-h

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – FLAMENT Laetitia Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS :** Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. COUSYN Sébastien – M. DELFLY Jean-Louis **donnant procurations respectives** à Mme BEURAERT Martine – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme CAPPELLE Christiane – M. BAUDRY José.

**ABSENTE :** Mme BOUVET Margaret.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune participe aux frais de fonctionnement et aux frais de cantine des classes élémentaires et maternelles de l'école privée Notre-Dame. Les conditions de financement sont définies par une convention tripartite entre l'école Notre Dame, l'OGEC et la Commune.

L'article 5 de la convention prévoit qu'un représentant de la ville participe, sans voix délibérative, aux réunions de l'organe de l'établissement compétent, pour délibérer sur le budget des classes sous contrat.

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, le conseil municipal est invité à désigner un représentant appelé à siéger au sein du conseil d'administration de l'OGEC Notre Dame.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, il est procédé au vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Ce même article stipule que « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives contraires ».

Sur proposition du Maire, il est procédé à un vote à main levée.

Le conseil municipal, invité, à l'unanimité, désigne Monsieur le Maire comme représentant, appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'OGEC Notre Dame.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE le 18 septembre 2020, pris et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORMÉ

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.